


JOURNAL	L'HEBDO	
DATE	Jeudi 16 novembre	

« Lorsque je bois, je deviens méchant »

Un Marandais était convoqué le 6 novembre devant le tribunal judiciaire de La Rochelle pour trois dossiers de violences, avec un problème d'alcoolisation récurrent.

Frédéric n'est pas un inconnu de la justice. Ce dernier a déjà été condamné à plusieurs reprises pour des faits de violence. Le Marandais âgé de 29 ans est récemment sorti de détention. « Mon problème, c'est l'impulsivité. J'ai un côté ange et un côté démon. Mais j'ai changé, je ne bois plus. Tout va bien pour moi maintenant », assure l'agent d'entretien.

Mais avant cela, le 29 juillet 2021, Frédéric s'en prend à une bande de quatre jeunes qui rentrent éméchés d'une soirée. Ils déposent une poubelle sur la voiture du prévenu. En entendant le bruit, celui-ci sort dans la rue avec un fusil air-soft caché dans son dos. Il frappe un des jeunes avec. « Vous êtes allé jusqu'à casser

la crosse sur la victime », fait remarquer le ministère public. Quelques mois plus tard, le 4 février 2022, Frédéric s'en était pris à son employeur, le gérant d'une scierie de Saint-Jean-de-Liversay qui lui notifiait la non-reconduction de son contrat à durée déterminée.

« Je vais te casser les deux genoux »

Le prévenu était très menaçant : « Je vais te casser les deux genoux. Je vais te péter la gueule. » Puis il claque la porte et dégrade des machines. « J'étais énervé. C'est le chef qui a commencé à faire des histoires », justifie Frédéric. Les derniers faits qui lui sont reprochés se sont déroulés le 11 septembre 2022 à Marans. Ce soir-là, le prévenu fête avec des amis la naissance de sa

fille. Les esprits s'échauffent entre sa concubine et lui qui est particulièrement jaloux. Son comportement devient agressif, un couteau à la main. Dans la propriété, Frédéric se met à foncer sur ses invités au volant de sa voiture. Les gendarmes interviennent. Le prévenu est menaçant à leur rencontre, toujours avec son couteau. Les militaires finissent par le maîtriser. « C'était l'alcool. Lorsque je bois, je deviens méchant », explique Frédéric.

« Nous sommes passés près de la catastrophe. Il banalise la violence qu'il a en lui », estime le ministère public. Une peine de neuf mois de prison sous sursis probatoire avec l'obligation de se soigner et l'interdiction d'entrer en contact avec les victimes est requise. La défense plaide sur la personnalité de son client. Le tribunal a mis sa décision en délibéré. Elle sera rendue le 4 décembre.

Yannick Picard (CLP)